

SECTION 1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom produit : Cartouche d'encre CL1-521GY Canon
 Code produit : 2937B
 Nom fabricant : Canon Inc. 30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japon
 Importateur/vendeur : Canon France S.A. 17 quai du P^e Paul Doumer 92414 Courbevoie Cedex
 Service à contacter : Direction Planning des Services : 01.41.99.77.77
 Utilisation du produit : Encre pour imprimante jet d'encre

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification UE :
Non classé comme dangereux

Présentation rapide :
Cartouche contenant une encre liquide noire dégageant une légère odeur

Effets potentiels sur la santé et symptômes :

Inhalation :
 Aucun effet nocif prévisible dans les conditions d'utilisation prévues
 Une surexposition à la vapeur ou à la brume peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire, de la toux, des étourdissements, un état de somnolence, des maux de tête et des nausées.

Ingestion :
 L'ingestion peut provoquer des douleurs abdominales, des diarrhées, des étourdissements, un état de somnolence, un état de torpeur, des maux de tête, des nausées et des vomissements.

Yeux :
 Peut provoquer une irritation minime. (Voir Section 11.)

Peau :
 Aucune irritation ni sensibilisation prévisibles (Voir Section 11.)

Effets chroniques :
 Non identifiés

Conditions médicales connues pour être aggravées par l'exposition au produit :
 Non identifiées

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

< Composants > Nom chimique / nom générique	N° CAS / n° CE	% poids	Symbole UE / phrase R	USA OSHA PEL	ACGIH TLV	VLIEs UE	DFG MAK
Glycérine	56-81-5 / 200-289-5	5 - 10	Néant / néant	(En brume) Poussière totale : MPT = 15 mg/m ³ Fraction respirable MPT = 5 mg/m ³	(En brume) MPT = 10 mg/m ³	Non établi	Non établi
Substitut de sel de phthalocyanine	Confidentiel	1 - 5	Xi / R41	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Colorant azoïque pyridine	Confidentiel	1 - 5	N / R51/53	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Composé hétérocyclique	Confidentiel	5 - 10	Néant / néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Glycol	Confidentiel	5 - 10	Néant / néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Eau	7732-18-5 / 231-791-2	60 - 80	Néant / néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

< Cancérogénicité >

Aucun des composants de cette encre n'est répertorié comme cancérigène pour l'homme ni comme cancérigène potentiel dans les monographies de l'IARC, dans les réglementations NTP et OSHA, ni dans l'Annexe I de la directive 67/548/CEE.

< Substance PBT et substance vPvB >

Aucun des composants de cette encre n'est une substance PBT ni vPvB d'après le règlement (CE) n° 1907/2006.

SECTION 4 MESURES DE PREMIER SECOURS

Mesures de premier secours :

Inhalation :

Si des symptômes sont ressentis, emmener la personne à l'air libre et obtenir un avis médical.

Ingestion :

Rincer la bouche. Faire boire un ou deux verres d'eau.

En cas d'irritation ou de malaise, obtenir immédiatement un avis médical.

Yeux :

Rincer immédiatement avec de l'eau tiède, coulant doucement pendant 5 minutes ou jusqu'à l'élimination du produit chimique.

Si l'irritation persiste, obtenir immédiatement un avis médical.

Peau :

Nettoyer avec de l'eau et du savon ou un détergent doux.

Si l'irritation persiste, obtenir un avis médical.

Informations destinées aux médecins :

Néant

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mesures de lutte contre l'incendie :

Moyens d'extinction appropriés :

CO₂, eau, mousse ou agents chimiques en poudre

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Néant

Méthodes spécifiques :

Néant

Risques particuliers :

Néant

Inflammabilité et propriétés explosives (Voir également la Section 9) :

Produits de combustion dangereux :

CO, CO₂, NO_x et SO_x

Autres propriétés :

Néant

SECTION 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles à prendre :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface ni les eaux profondes.

Méthodes de nettoyage :

Essuyer avec du papier ou un chiffon humide.

SECTION 7 STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation :

Utiliser avec une ventilation adéquate.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas de contact, laver immédiatement la zone contaminée.

Stockage :

Conserver dans un endroit frais et sec.

Protéger de la lumière du soleil.

Tenir hors de portée des enfants.

Usages spécifiques :

Encre pour imprimantes jet d'encre

Pour de plus amples informations, prière de se reporter aux instructions fournies avec ce produit.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Limites d'exposition :

Non établies pour cette encre. (Voir également la Section 3.)

Sécurité intégrée :

Utiliser une ventilation adéquate.

Équipements de protection :

- Protection respiratoire :** Requisite
 Non requise
- Protection des yeux/du visage :** Requisite
 Non requise
- Protection de la peau :** Requisite
 Non requise

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect :	Liquide noir
Odeur :	Légère odeur
pH :	8 - 9
Point / intervalle d'ébullition (°C) :	Aucune donnée disponible
Point / intervalle de fusion (°C) :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition (°C) :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair (°C) :	Estimation : néant
Limites d'inflammabilité (explosion) :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation (°C) :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité :	Ni inflammable ni combustible
Propriétés explosives :	Estimation : néant
Propriétés oxydantes :	Estimation : néant
Pression de vapeur (mmHg) :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité / gravité spécifique :	1,0 - 1,1
Hydrosolubilité :	Miscible
Liposolubilité :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage (n-octanol / eau) :	Aucune donnée disponible
Pourcentage du volume volatil :	60 - 80
Vitesse d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Viscosité (mPa s) :	1 - 5

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	<input checked="" type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Instable
Conditions à éviter :	Néant
Incompatibilités :	Acides, bases, oxydants et réducteurs
Produits de décomposition dangereux :	CO, CO ₂ , NO _x , et SO _x
Risque de polymérisation dangereuse :	<input type="checkbox"/> Peut se produire. <input checked="" type="checkbox"/> Aucun risque
Conditions à éviter :	Néant

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Inhalation :

Aucune donnée disponible

Ingestion :

Aucune donnée disponible

Yeux :

Irritant minime (lapin)

Directive OCDE N° 405 (2002), 2004/73/CE Méthode B5

Peau :

Non irritant (lapin)

Directive OCDE N° 404 (2002), 2004/73/CE Méthode B4

Sensibilisation :

Non sensibilisant (souris)

Directive OCDE N° 429 (2002), 2004/73/CE Méthode B42

Mutagénicité :

Test d'Ames : négatif (*S. typhimurium* et *E. Coli*)

Toxicité reproductrice :

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité :

Aucune donnée disponible

Divers :

Aucune donnée disponible

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Mobilité :

Aucune donnée disponible

Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée disponible

Écotoxicité :

Aucune donnée disponible

Autres effets nuisibles :

Aucune donnée disponible

SECTION 13 ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Méthode d'élimination :

Doit être éliminé conformément à la réglementation et à la législation en vigueur.

SECTION 14 TRANSPORT DU PRODUIT

N° NU :

Néant

Nom de livraison NU :

Néant

Classification NU :

Néant

Groupe de conditionnement NU :

Néant

Polluant marin :

Oui
 Non

Nom chimique (% poids) :

Précautions spéciales :

Néant

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

< Informations UE >

Informations sur l'étiquette :

Symbole et indication : Non requis

Phrase R :

Non requise

Phrase S :

Non requise

Composants dangereux :

Non requis

Précautions spéciales selon l'annexe V de la directive 1999/45/CEE :

Non requises

Dispositions spécifiques liées à la protection de l'homme ou de l'environnement :

76/769/CEE : Non réglementé

(CE) 2037/2000 : Non réglementé

(CE) 304/2003 : Non réglementé

Divers : Néant

< Informations USA >

Informations sur l'étiquette (OSHA-HCS) :

Mot signal : Non requis

Avertissement de danger potentiel :

Non requis

Consignes de sécurité :

Non requises

Composants potentiellement dangereux :

Non requis

SARA Titre III § 313 :

<u>Nom chimique</u>	<u>% poids</u>
---------------------	----------------

<u>Composés du cuivre</u>	<u>1 – 5</u>
---------------------------	--------------

<u>(dont Cu)</u>	<u>(<0,35)</u>
------------------	-------------------

Proposition 65 de Californie :

<u>Nom chimique</u>	<u>% poids</u>
---------------------	----------------

<u>Néant</u>	
--------------	--

< Informations Canada >

Produit contrôlé WHMIS : Sans objet (article manufacturé)

< Informations Australie >

Déclaration de dangerosité : Non classé comme potentiellement dangereux selon les critères de la NOHSC

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

<Liste des phrases R>

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques/Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

<Explication de termes>

Estimation : Estimations fournies sur la base des données d'une encre ou de composants similaires.

Bibliographie

- U.S. Department of Labor (Ministère du travail des E.-U.), 29CFR Part 1910
- U.S. Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement des E.-U.), 40CFR Part 372
- U.S. Consumer Product Safety Commission (Commission de sécurité des produits de grande consommation des E.-U.), 16CFR Part 1500
- ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices (Valeurs limites d'exposition aux substances chimiques et aux agents physiques et indicateurs d'exposition biologiques)
- U.S. Department of Health and Human Services National Toxicology Program, Annual Report on Carcinogens (Rapport annuel sur les carcinogènes du Programme toxicologique national du Ministère de la santé et de la protection individuelle des E.-U.)
- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans (Centre International de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé, monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques carcinogéniques des substances chimiques sur les personnes)
- DFG, List of MAK and BAT Values (Liste des valeurs de concentrations maximales sur le lieu de travail et de limites tolérables d'exposition professionnelle de la Communauté allemande de la recherche)
- Directives UE 76/769/CEE, 67/548/CEE, 1999/45/CE
- Réglementations UE (CE) 2037/2000, (CE) 304/2003
- Canada Workplace Hazardous Materials Information System (Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail du Canada)
- Australia National Occupational Health and Safety Commission's Approved Criteria for Classifying Hazardous Substances (Critères agréés de classification des substances dangereuses de la Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail d'Australie) [NOHSC:1008]

Liste des abréviations :

° C :	Degré Celsius
% poids :	Pourcentage en poids
ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Confédération des hygiénistes industriels des États-Unis)
ASTM :	American Society for Testing and Materials (société américaine pour les essais et les matériaux)
BAT :	Biologische Arbeitsstoff Toleranzwerte (valeur limite tolérable d'exposition professionnelle de la DFG)
CAS :	Chemical Abstract Service (Service des résumés analytiques de la chimie)
CE :	Communauté Européenne
CEE :	Communauté Économique Européenne
CFR :	Coordinating Fuel Research Committee (Comité de coordination pour la recherche sur les hydrocarbures)
CL ₅₀ :	Concentration létale 50 %
CO :	Oxyde de carbone
CO ₂ :	Dioxyde de carbone ou gaz carbonique
CSE0 :	Concentration sans effet observable
DFG :	Deutsche Forschungsgemeinschaft (Communauté allemande de la recherche)
DL ₅₀ :	Dose létale cinquante pour cent
EbC ₅₀ :	Concentration d'une substance provoquant une inhibition de la croissance d'une biomasse (algues, par exemple) de 50 %.
ErC ₅₀ :	Concentration effective moyenne provoquant l'inhibition du taux de croissances (d'algues par exemple) de 50 %.
F :	Facilement inflammable (symbole UE)
FDS :	Fiche de données de sécurité
FHSA :	Federal Hazardous Substances Act (Loi fédérale relative aux matières dangereuses des États-Unis)
HCS :	Hazard Communication Standard (Norme de communication des informations relatives aux risques de l'OSHA)
IARC :	International Agency for Research on Cancer (Centre International de Recherche sur le Cancer [CIRC])
LECT :	Limite d'exposition à court terme
LET :	Limite d'exposition tolérable
MAK :	Maximale Arbeitsplatz-Konzentrationen (valeur maximale de concentration au poste de travail de la DFG)
mg/kg :	Milligramme par kilogramme
mg/m ³ :	Milligramme par mètre cube
mPa s :	Milli Pascal seconde
MPT :	Moyenne pondérée dans le temps
NOHSC :	National Occupational Health and Safety Commission (Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail d'Australie)
NOx :	Oxydes d'azote
NTP :	National Toxicology Program (Programme national de recherche en toxicologie des États-Unis)
NU :	Nations Unies
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OSHA :	Occupational Safety and Health Institute (Institut d'hygiène et de sécurité du travail des États-Unis)
PEL :	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition tolérable de l'OSHA)
pH :	Coefficient caractérisant l'état acide ou basique d'une solution
Phrase R :	Phrase de risque
Phrase S :	Phrase de sécurité
ppm :	Partie par million
R11 :	Facilement inflammable (Phrase R)
R36 :	Irritant pour les yeux (Phrase R)
R67 :	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. (Phrase R)
S. typhimurium :	Salmonella typhimurium
SARA :	Superfund Amendmend and Reauthorization Act (loi relative aux mesures de précautions à prendre pour les produits chimiques dangereux des États-Unis)
SOx :	Oxydes de soufre
TLV :	Threshold Limit Value (limite d'exposition tolérable [LET])
UE :	Union Européenne
USA :	États-Unis d'Amérique
VLE :	Valeur limite d'exposition
VLEs :	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
WHMIS :	Workplace Hazardous Materials Information System (Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail [SIMDUT] du Canada)
Xi :	Irritant

Les informations, données et recommandations ci-dessus (les Informations) sont fournies de bonne foi et considérées correctes à la date d'établissement de la fiche. La société/le fabricant ne fournit aucune garantie quant à l'exhaustivité ni à l'exactitude des Informations et ne peut être tenu responsable de l'usage qui en est fait. Les Informations sont fournies sous réserve que la personne qui les reçoit décide elle-même si elles sont adaptées ou non à l'objectif recherché avant tout usage. L'utilisateur est responsable de l'utilisation des Informations en conformité avec les législations nationale, régionale et locale en vigueur. En aucun cas la société/le fabricant ne pourra être tenu responsable d'un dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation des Informations ou de la confiance qui leur est accordée.

AUCUNE CONDITION NI GARANTIE, EXPRESSE NI IMPLICITE, DE QUALITÉ MARCHANDE, NI D'ADÉQUATION À UN OBJECTIF PARTICULIER, NI DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, N'EST FOURNIE EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS, NI LE PRODUIT AUQUEL CES INFORMATIONS FONT RÉFÉRENCE.